

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE MALAUCENE (Vaucluse)**

Séance du 05 DECEMBRE 2017

DEL 2017 DGS 3 169

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400695-20171205-DEL2017DGS3169-DE

Accusé certifié MALAUCÈNE

Réception par le préfet : 12/12/2017

Publication : 12/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

L'an deux mille dix sept et le cinq du mois de décembre à 19h, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Dominique BODON, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bénédicte MARTIN, Joël MOCZADLO, Stéphane DUBREU, Stéphanie BORRAS, Jacky ALLEMAND, Claudie ARNAUD, Agnès AYME, Myriam BERTRAND, Daniel HERMSDORFF, Gérard JACQUAMOND, Romain MARCELIN, Jean-Claude MUSCAT, Christophe PONCHON, Michel REYNAUD, Noëlla ROMMEL.

Nombre de membres

Présents par procuration :

M. Christian BARNIER à M. Stéphane DUBREU
Mme Nadine EYSSARTEL à Mme Stéphanie BORRAS
M. Stéphane FONTIN à Mme Agnès AYME
M. Henri ANDRIEUX à Monsieur le Maire
Mme Lydia COMBEUIL à Mme Noëlla ROMMEL
Mme Mélinée GHAZIGUIAN à Mme Claudie ARNAUD
M. Xavier MASINGUE à M. Jacky ALLEMAND

afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Absents : //

Secrétaire de séance : Mme Myriam BERTRAND

Date de la convocation : 30 novembre 2017

Objet : **CHEMIN RURAL DIT DE FIOLET : MODIFICATION DU TRACE**
Rapporteur : **Monsieur le Maire**

Le conseil municipal rapporte que Monsieur BONFOND sollicite la modification du tracé du chemin rural dit le Fiolet.

Le tracé actuel passe au milieu de ses parcelles et il demande à ce qu'il soit déplacé pour passer en bordure de celles-ci.

Cette nouvelle délimitation permettra une meilleure accessibilité pour les camions pompiers en cas d'intervention, actuellement limités par le virage en épingle au-dessus de la maison.

La procédure de déclassement, de création d'une nouvelle voie (Classement) nécessite une enquête publique conformément à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme.

Il est à préciser que Monsieur Bernard BONFOND s'engage à prendre à sa charge tous les frais afférents à ce dossier.

Suite à l'avis favorable de la commission d'aménagement de l'espace et de l'environnement réunie le 24 novembre 2017, le conseil municipal est appelé à :

Publication	Transmission	Notification



- approuver le principe d'échange de terrain et d'aliénation d'une partie du chemin rural dit le Fiolet avec Monsieur Bernard BONFOND
- acter du déclassement d'une partie du chemin actuel
- acter de la création d'un nouveau tracé
- soumettre à enquête publique le projet tel que présenté ci-dessus conformément à l'article L318-3 du code de l'Urbanisme.

Reception par le préfet : 12/12/2017
 Inscrit au : 12/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"
 par délégation



Le Conseil Municipal
 Le Rapporteur entendu,
 Délibère et décide

- d'approuver le principe d'échange de terrain et d'aliénation d'une partie du chemin rural dit le Fiolet avec Monsieur Bernard BONFOND
- d'acter du déclassement d'une partie du chemin actuel
- d'acter de la création d'un nouveau tracé
- de soumettre à enquête publique le projet tel que présenté ci-dessus conformément à l'article L318-3 du code de l'Urbanisme.

Monsieur Le Maire

[Signature]
 D. BODON
 Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture



Vote : 23 - Pour : 23 - Contre 0 - Abstention : 0

Publication	Transmission	Notification

--	--